



Communiqué de presse  
13 août 2021

## Les actionnaires d'EXFO approuvent massivement l'arrangement

**QUÉBEC, Canada, le 13 août 2021** – EXFO inc. (« **EXFO** » ou la « **Société** ») (NASDAQ : EXFO; TSX : EXF) est heureuse d'annoncer qu'à l'assemblée extraordinaire de ses actionnaires (les « **actionnaires** ») tenue aujourd'hui (l'« **assemblée** »), une forte majorité des actionnaires ont voté en faveur de la résolution spéciale (la « **résolution relative à l'arrangement** ») approuvant le plan d'arrangement en vertu de l'article 192 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, qui avait été annoncé précédemment et aux termes duquel 11172239 Canada Inc. (l'« **acheteuse** ») fera l'acquisition de toutes les actions avec droit de vote subalterne émises et en circulation d'EXFO, sauf les actions avec droit de vote subalterne détenues par Germain Lamonde, G. Lamonde Investissements inc., 9356-8988 Québec inc. et Philippe Morin (les « **actions exclues** ») pour une contrepartie au comptant de 6,25 \$ US par action (l'« **arrangement** »).

Les actionnaires détenant au total 333 666 141 voix, soit environ 97,49 % des voix pouvant être exprimées à l'assemblée, étaient représentés en personne ou par procuration à l'assemblée. La résolution relative à l'arrangement a été approuvée par 99,65 % des voix exprimées par les actionnaires, votant ensemble comme une seule catégorie, ainsi que par 90,95 % des voix exprimées par les porteurs des actions avec droit de vote subalterne, exclusion faite des actions exclues, qui doivent être exclues pour déterminer l'obtention de l'approbation des porteurs minoritaires aux termes du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*.

« Je tiens à remercier les actionnaires de EXFO pour leur appui continu au fil des ans ainsi qu'en lien avec la transaction proposée », a déclaré Germain Lamonde, fondateur et président exécutif du conseil.

L'arrangement demeure assujetti conditions de clôture usuelles, notamment à l'approbation de la Cour supérieure du Québec.

### Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières. Il contient également des déclarations prospectives au sens attribué à l'expression « *forward-looking statements* » dans la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*, et il est de notre intention que ces déclarations prospectives soient assujetties aux règles d'exonération prévues par cette loi. Les déclarations prospectives sont des déclarations qui ne renferment aucun renseignement historique et qui ne sont aucunement liées à la situation actuelle. On reconnaît les déclarations prospectives à l'utilisation de mots ou d'expressions comme « peut », « s'attend à », « croit », « planifie », « prévoit », « à l'intention de », « pourrait », « estime » et « continue », d'expressions similaires ou de leur forme négative. Ces énoncés sont fondés sur certaines hypothèses jugées raisonnables par EXFO qui sont assujetties à certains risques et

incertitudes dont plusieurs échappent au contrôle d'EXFO et qui pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent considérablement. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter : la possibilité que le financement peut ne pas être disponible; la possibilité que diverses conditions de clôture de la transaction puissent ne pas être satisfaites ou soient annulées ; et d'autres risques et incertitudes présentés dans les documents déposés auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis et auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. EXFO décline toute intention ou obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois sur les valeurs mobilières ne le requièrent.

### **À propos d'EXFO**

EXFO développe des solutions de test, de monitoring et d'analyse plus intelligentes destinées aux opérateurs de réseaux fixes et mobiles, aux fournisseurs de services Web et aux fabricants d'équipements du secteur des communications à l'échelle mondiale. Nos clients comptent sur nous pour leur fournir d'excellentes performances réseau, des services extrêmement fiables et de l'information exhaustive relative aux abonnés. Ils se fient à notre gamme exceptionnelle d'équipements, de logiciels et de services pour accélérer les transformations numériques leur permettant de déployer la fibre, la 4 G/LTE et la 5G. Nos clients comptent sur notre expertise en matière d'automatisation, de dépannage en temps réel et d'analyse de mégadonnées pour garantir la performance de leur entreprise. Après plus de 30 années passées à bâtir la confiance de nos clients, les 1 900 employés d'EXFO travaillent aujourd'hui à leurs côtés dans plus de 25 pays, notamment en laboratoire, sur le terrain et dans des centres de données.

EXFO-C

#### **Pour de plus amples renseignements**

Vance Oliver

Directeur, Relations avec les investisseurs

418 683-0913, poste 23733

[vance.oliver@exfo.com](mailto:vance.oliver@exfo.com)